

Département de la Haute-Vienne

❖ Commune de DOMPS

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal de la commune de DOMPS s'est réuni en session ordinaire, le seize janvier deux mil vingt quatre à 20h30, suivant convocation en date du neuf janvier deux mil vingt quatre, sous la présidence de Mme BOUR Coline, Maire.

Étaient présents : Mme BOUR Coline, Mr BOUTY Serge, Mr BREUX Sylvain, Mr CHARIAL Nicolas, Mr CHASSAGNE Yannick, Mr LEROUSSEAUD Sébastien, Mr MONTHEIL Jean-Pierre, Mr VERHELST Eduard

Membres excusés ayant donné pouvoir :

Membres absents : Mme BELLET Béatrice, Mme CYRILLE Aurore

Date de convocation du Conseil Municipal : 9 janvier 2024

Secrétaire de séance : Sylvain BREUX

Délibération 2024/006 en date du 16 janvier 2024

Augmentation du temps de travail de l'adjoint administratif - modification du tableau des emplois et des effectifs

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-8-3 ;

Vu la délibération n° 2023-033 en date du 2 juin créant l'emploi permanent de Gérante de l'Agence Postale Communale dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet pour 17,50 heures hebdomadaires à compter du 3 juillet 2023 ;

Vu la délibération n° 2023-041 du conseil municipal en date du 19 juillet 2023 portant augmentation de la durée hebdomadaire du temps de travail du poste de 17,5/35^{ème} à 21/35^{ème} à compter du 1^{er} août 2023 ;

Considérant le sous-effectif des agents en charge de la fonction administrative depuis le 1^{er} janvier 2022,

Madame le Maire propose de porter la durée hebdomadaire du temps de travail du poste de 21/35^{ème} à 28/35^{ème} à compter du 1^{er} février 2024.

La suppression du poste à 21/35^{ème} sera présentée lors du prochain conseil après avis du CST placé auprès du CDG87.

A l'unanimité le conseil municipal décide :

- D'approuver la création d'un poste d'adjoint administratif à 28/35^{ème},
- D'autoriser Mme le Maire à signer tous documents relatifs à cette modification,
- De dire que les crédits seront inscrits au budget primitif 2024.
- D'approuver la modification du tableau des effectifs de la commune à compter du 1^{er} février 2024 comme suit :

Accusé de réception en préfecture 087-218705804-20240117-D2024-006-DE Date de télétransmission : 17/01/2024 Date de réception préfecture : 17/01/2024
--

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL
Adjoint administratif	C		(21/35) 1	1
Adjoint Technique	C	1		1
Adjoint Technique/CDI	C		(2,5/35) 1	1
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C		(17,5/35) 1	1
Adjoint administratif	C		(28/35) 1	1

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus.
 Pour extrait conforme.
 En Mairie le 17 janvier 2024.
 Le Maire



Accusé de réception en préfecture
 087-218705804-20240117-D2024-006-DE
 Date de télétransmission : 17/01/2024
 Date de réception préfecture : 17/01/2024